

# AUGIGNAC

## INFOS



Bulletin municipal n° 12

Juin 2020

### LE MOT DU MAIRE

Mesdames et Messieurs les habitants d'Augignac,

Comme vous le voyez, nous poursuivons avec ce deuxième numéro, la réalisation d'un bulletin municipal.

Le présent journal a pour objectif de vous présenter en détail la campagne d'adressage qui va être réalisée sur le territoire de la commune, hormis les rues du bourg, déjà numérotées. Initialement nous avons prévu une réunion publique qui n'a pas pu se tenir au regard du contexte sanitaire. Nous avons choisi de vous informer par ce support.

Mais avant toute chose, avec mon équipe, nous tenons à vous remercier, Augignacoises et Augignacois pour nous avoir élus à une très forte majorité le 15 mars dernier. Nous pouvons considérer que le programme que nous vous avons présenté a reçu votre aval. Nous allons désormais nous attacher à le réaliser.

Et puis le 16 Mars est arrivé !

La pandémie nous a obligé au confinement, à respecter les gestes barrière, à limiter nos déplacements, à repenser nos méthodes de concertation.

Plus que jamais la proximité que nous souhaitons instaurer avec les habitants a montré qu'elle est une nécessité impérieuse.

Au moment où des restrictions s'imposaient, le Maire sortant, Pierre PEYRAZAT, a mis en place le Plan de continuité de l'activité. Il a organisé la présence minimale mais continue de la vie municipale et des services : secrétariat de mairie, agence postale, entretien.

Je tiens à remercier le personnel communal et intercommunal pour sa disponibilité pendant cette période.

Un lien quotidien a été réalisé avec les commerçants de la commune qui se sont fortement impliqués dans le service rendu aux habitants. Qu'ils en soient ici grandement remerciés !

Une permanence quotidienne des élus à la Mairie, l'approvisionnement régulier des boîtes des hameaux en justificatifs de déplacements et en informations utiles au quotidien ont permis de conserver le lien avec les habitants et d'être à l'écoute des besoins.



D'un maire à l'autre

Lors du week-end du 1<sup>er</sup> Mai, Laurent PIALHOUX a coordonné l'opération MASQUES CITOYENS sur le territoire de la commune en mettant en place un atelier de découpe auquel ont participé anciens et nouveau élus. Il s'agissait d'approvisionner les 25 couturières et couturiers bénévoles qui ont confectionné ces masques en un

temps record. Le week-end s'est prolongé par la distribution en porte à porte d'une première dotation de masques achetés par la municipalité. Puis les masques citoyens ont été distribués lors des permanences mises en place à la Mairie entre le 13 et le 17 Mai. Des masques sont encore disponibles et peuvent être récupérés en mairie aux heures d'ouverture.

Nous avons considéré important de mettre en place un de nos engagements de campagne afin de favoriser la communication : la création d'une page Facebook "COMMUNE d'AUGIGNAC". Il a été décidé d'axer la communication et l'information uniquement sur les ac-

tions menées dans le cadre du confinement, sur les ouvertures de commerces, sur la perspective de réouverture des écoles du RPI. Le pilotage de cette page a été confié à Sébastien VIGNERON, assisté de Cécile GRASSET et de moi-même. Sylvie LEVECQ, secrétaire de mairie, assure le lien de ces informations avec notre site Internet. Cette page a connu d'emblée un vif succès et des échanges très actifs entre habitants. Nous en sommes à 380 contacts directs. On voit très clairement que beaucoup d'anciens Augignacois sont heureux de garder le lien avec leur commune d'origine.

L'école a repris le 12 Mai. Une consultation préalable des parents a permis de pouvoir adapter l'accueil des enfants aux contraintes sanitaires.

Je remercie le personnel communal et intercommunal, les enseignantes pour leur mobilisation et leur anticipation de cette rentrée bien particulière. Notre objectif commun est que la vie reprenne, que l'acquisition des connaissances reprenne sans mise en danger. (cf page ..)

Mes propos ne sont en aucun cas un bilan. Cet épisode de notre vie commune n'est pas terminé. On ne peut dresser un bilan que lorsque l'action est terminée. Ce n'est pas le cas ! Il faut rester vigilant !

Cet été ne sera pas comme les autres. La fête de la commune au mois d'AOUT n'aura pas lieu dans sa configuration traditionnelle. Il y a trop d'incertitudes pour engager des démarches administratives notamment pour le tir du feu d'artifice qui rassemble un grand nombre de personnes. Beaucoup de Collectivités sont

dans cette situation où le choix de la responsabilité et de la raison amène à reporter l'envie de nous retrouver en toute convivialité.

Le Comité des fêtes réfléchit à la mise en place de manifestations adaptées à la situation pour le week-end du 22/23 AOUT 2020.

Nous serons aux côtés des Associations de la commune tout au long de ce mandat, comme nous nous y sommes engagés dans notre programme. Nous programmerons une rencontre avec elles dès que les conditions sanitaires le permettront afin de relancer leurs activités.

Deux mois se sont écoulés depuis notre élection ! Le 15 mars nous paraît être très loin sans doute au regard de l'intensité de l'activité déployée depuis dans ces circonstances inédites.

Je remercie le Conseil Municipal de la confiance qu'il vient de me témoigner en me désignant Maire de la commune le 27 Mai dernier. C'est bien évidemment un honneur. Ce sont également de lourdes responsabilités. Je sais que je peux compter sur le soutien des Adjoints et des Conseillères et Conseillers. Nous formons une équipe dynamique, solidaire et enthousiaste.

Je tiens à rendre hommage aux Conseillers qui ne se sont pas représentés. Je sais qu'ils continueront à s'investir sous d'autres formes dans la vie de la commune : Madeleine GRASSET, Chantal MOUTIER, Etienne BARTEAU, Joël PELLEVOISIN. Nous pouvons



les remercier pour leur investissement tout au long de ce dernier mandat.

Je tiens bien évidemment à rendre hommage à l'engagement de Pierre PEYRAZAT, le Maire sortant, pour les actions menées depuis 2014, tant au niveau de la commune que de l'intercommunalité. J'ai pour ma part été très heureux d'avoir été son Premier Adjoint pendant ces six dernières années. Je suis d'autant plus satisfait qu'il demeure à nos côtés pour le mandat qui s'ouvre.

Le moment venu à l'automne, nous fêterons avec la population ce nouveau mandat. Nous aurons également un moment de convivialité afin de remercier les bénévoles qui se sont mobilisés pendant cette période de pandémie pour confectionner des masques.

Le Conseil Municipal va voter dans quelques jours le Budget Primitif 2020. Ce budget a été préparé par la Commission des Finances sortante avec le soutien de la secrétaire de Mairie, Delphine FREDON. La nouvelle Commission de Finances va l'étudier. Il sera soumis courant juin au vote du Conseil Municipal. Il fera l'objet d'une présentation dans un prochain bulletin à l'automne. Nous allons également programmer les travaux de voirie à réaliser sur la période de ce mandat.

Un chantier va démarrer et se poursuivre sur 2021 : la réfection de l'église. Le maître d'œuvre a été retenu, il s'agit de l'architecte Philippe LANterne. La période de confinement a décalé le rythme que nous avons envisagé pour ce projet. Néanmoins il est lancé aux niveaux des études préalables.

La Communauté de Communes travaille également à la préparation de son budget qui va être voté début juillet. Elle le fait dans cette période transitoire en lien avec les nouveaux Maires. Nous avons, en attendant le second tour des municipales pour certaines communes le 28 juin et l'élection d'un nouveau bureau courant juillet, une situation inédite avec la cohabitation d'anciens élus communautaires qui sont prorogés au niveau de leur mandat en attendant le second tour avec de nouveaux élus.

La commune sera à nouveau représentée à l'Intercommunalité par Laurent PIALHOUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint et Pierre PEYRAZAT, 4<sup>ème</sup> Adjoint. Je ne souhaite pas assumer le mandat de Conseiller Communautaire, souhaitant me concentrer sur les affaires communales. Gérard ROUMAT, 1<sup>er</sup> Adjoint et Monique JULIEN, 3<sup>ème</sup> Adjointe ont fait de même. Je serai tout comme eux très attentif aux activités de la CCPN d'autant plus que nous sommes quotidiennement impactés par ses compétences : périscolaire, urbanisme, aide à domicile, activités économiques etc.

Je vous souhaite une bonne lecture et un bel été 2020.

Bernard BAZINET

## Cérémonie du 8 mai 2020

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, Pierre PEYRAZAT et les adjoints de la commune ont organisé la cérémonie du 8 mai 2020 en format très restreint. Une gerbe a été déposée au monument aux morts.

Cette cérémonie n'a pas été ouverte au public et la collecte pour les bleuets n'a donc pas eu lieu.

Pour continuer à assurer ses missions, le Bleuets de France a donc plus que jamais besoin de vous.

Pour pallier à l'annulation des collectes sur la voie publique, ils ont lancé une cagnotte en ligne solidaire, spécifique 8 Mai, pour que chaque citoyen puisse témoigner sa gratitude aux combattants d'hier et d'aujourd'hui et pour que le Bleuets de France puisse continuer à porter haut et fort sa devise « Aidons ceux qui restent ».

Si vous souhaitez faire un don, vous pouvez venir en mairie ou télécharger le formulaire sur le site [bleuet-de-france@onacvg.fr](mailto:bleuet-de-france@onacvg.fr)



## COMITE DES FETES

Une réunion du Comité des Fêtes se tiendra

le SAMEDI 27 JUIN 2020 à 10h

au Foyer Rural Laurence Gauthier afin d'organiser les futures manifestations.

Nous vous rappelons que pour le bon fonctionnement de cette association, un nombre suffisant de bénévoles est nécessaire. N'hésitez pas à vous faire connaître pour faire partie de l'aventure. Plus on est de fou, plus on rit !

***Vous pouvez, pour cela, contacter le président Vincent MARENDA au 06 72 88 10 98.***

## CLUB DU 3eme ÂGE

Le club du 3<sup>ème</sup> âge est actuellement en sommeil suite à la démission du bureau lors de son AG de décembre 2019. Afin de relancer celui-ci, il est demandé à toute personne intéressée par des activités que peut proposer une telle association de se faire connaître en mairie et / ou contacter M Pierre PEYRAZAT. Une réunion pour reconstituer un bureau sera alors programmée dès que les conditions sanitaires liées à l'épidémie du COVID-19 le permettront.



# MISE EN PLACE DE L'ADRESSAGE

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'adressage est aujourd'hui un élément essentiel et structurant. Il s'agit de :

- Faciliter et d'accélérer l'accès aux soins et aux services à domicile : médecins, secours d'urgence, service des eaux, électricité, téléphonie.
- Optimiser le déploiement de la fibre, prévu dans les mois à venir.
- Améliorer la circulation et les déplacements à travers les outils de cartographie tels que GPS, smartphone, etc.
- Simplifier les livraisons à domicile des commandes effectuées par correspondance, internet.
- Fiabiliser la gestion des listes électorales et les opérations de recensement

Cet adressage consiste à une nomination des voies et rues sur l'ensemble de la commune. Celui du bourg ayant été réalisé, il s'agit maintenant de l'étendre à l'ensemble des hameaux de la commune.

Notre commune s'est engagée dans ce projet par délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2018, un groupe de travail a été constitué et une réunion publique a eu lieu le 8 juin 2018.

Une convention avec l'Agence Technique Départementale a été signée pour nous apporter son soutien technique et une formation au logiciel Périgeo.

Le groupe de travail a ensuite fait des propositions pour nommer les voies de l'ensemble de la commune en fonction des critères définis par l'ATD et le Conseil Municipal a entériné ces nouvelles dénominations (cf page ...) dans sa séance du 30 octobre 2019, gardant un type de numérotation classique dans le bourg et choisissant une numérotation métrique pour le restant de la commune. (voir ci-contre). Nous avons fait le choix de maintenir la ligne lieu-dit dans la nouvelle adresse.

Après un long travail sur le terrain de repérage et de recensement des besoins sur les 63 nouvelles voies concernées hors bourg, une consultation auprès des entreprises de signalétique a été lancée pour une commande

de 105 plaques de rue, 102 poteaux et 325 numéros de maisons. Ont répondu les entreprises :

LP Laser (Oradour sur Vayres pour un montant de 11 244,18 €),

Ets MALINVAUD (Feytiat, pour un montant de 13 089,88 €),

SIGNALS (La Rochelle pour un montant de 9 540,94 €),

SIGNALISATION 24 (Boulazac pour un montant de 13 456,28 €)

Nous avons donc retenu l'entreprise SIGNALS qui vient de nous livrer le matériel.

*Nous allons ainsi procéder à la mise en place des plaques de rues au cours de ce mois. [Un courrier d'attestation de modification d'adresse va être envoyé par voie postale aux propriétaires qui devront en informer leurs locataires ou occupants à titre gratuit si nécessaire.](#)*

*De toute façon, tout résident pourra venir en mairie (avec un justificatif de domicile) pour obtenir une attestation de modification d'adresse afin de lui permettre d'entreprendre les démarches induites par ce nouvel adressage.*

L'ATD se charge de transmettre les données à LA Poste pour la distribution du courrier, au cadastre pour la prise en compte des adresses pour les parcelles et donc les propriétaires (ce qui n'empêche que les administrés doivent informer les impôts et les employeurs), à l'IGN pour les cartes, qui retransmet au SDIS pour les secours. Les données (numéro et voie) sont également publiées en Open data sur le site du gouvernement pour que les prestataires tels que les fournisseurs de GPS les récupèrent et les intègrent dans leurs outils.

Par contre, les particuliers doivent faire les changements auprès des organismes, des banques, centre des impôts .... où ils ont besoin de signifier leur nouvelles adresse (voir page 5)

Concernant les entreprises, le changement d'adresse va entraîner un changement de KBIs, qui normalement est payant. L'ATD confirme que ce changement n'est pas payant quand le changement d'adresse est dû à l'administration, ce n'est pas réellement un changement mais une modification. Elles ne doivent rien payer.

# Fiche Réflexe Adresse « Citoyen »

## LE SYSTÈME DE NUMÉROTATION DES VOIES

La numérotation des voies peut être faite suivant deux systèmes principaux :

**- la numérotation continue :** les immeubles sont numérotés avec des numéros croissants depuis le début

de la voie. Le long de cette voie, les numéros pairs sont à droite, les numéros impairs à gauche. C'est ce système qui a été retenu pour le bourg en 2012.

**- le numérotation métrique :** les numéros attribués aux propriétés représentent la distance en mètres séparant

le début de la voie et l'entrée de l'habitation. Ce système permet d'intercaler de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante et sans risque de créer des numéros bis, ter... Le long de la voie, les numéros pairs sont à droite, les numéros impairs à gauche.

**Ce système est particulièrement efficace pour les organismes de secours puisque le numéro comporte la distance à parcourir depuis le début de la voie.** C'est ce système que nous avons retenu pour le reste de la commune.

Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque en tôle vernissée de 10 centimètres de haut sur 15 centimètres de long, portant en chiffres arabes blancs sur fond bleu, le numéro de l'immeuble.

La plaque sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison au-dessus de la porte principale, ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier, ou à défaut, sur la boîte aux lettres ou sur poteau.

Les frais de premier établissement sont à la charge du budget communal. Les frais d'entretien et de réfection du numérotage sont à la charge des propriétaires.

Les propriétaires doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières.

Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

### Titres

- Permis de Conduire
- Carte Nationale d'Identité
- Passeport
- Carte de Séjour
- Certificats d'immatriculation

### Employeur

### Santé

- Caisse d'Assurance Maladie
- Mutuelle

### Social

- Caisse(s) de Retraite
- Caisse Allocations Familiales
- Affiliation CCAS
- Caisse Nationale Chèque Emploi Service

### Services Publics et Industriels

- Eau
- Gaz
- Electricité
- Téléphonie Fixe
- Télévision par Cable
- La Poste

### Fiscalité

- Impôts (Assiette, Recouvrement)
- Cadastre

### Finances

- Banques
- Organismes de crédits

### Assurances

- Habitation
- Véhicules

### Abonnements

- Revue
- Journaux

### Monde Associatif et Syndical

- Associations
- Syndicat

### Services Divers

- Contrats d'entretien
- Entreprises et Fournisseurs

### Logement

- Association Syndicale Lotissement
- Copropriété

### Site changement d'adresse

Le site Mon service Public

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

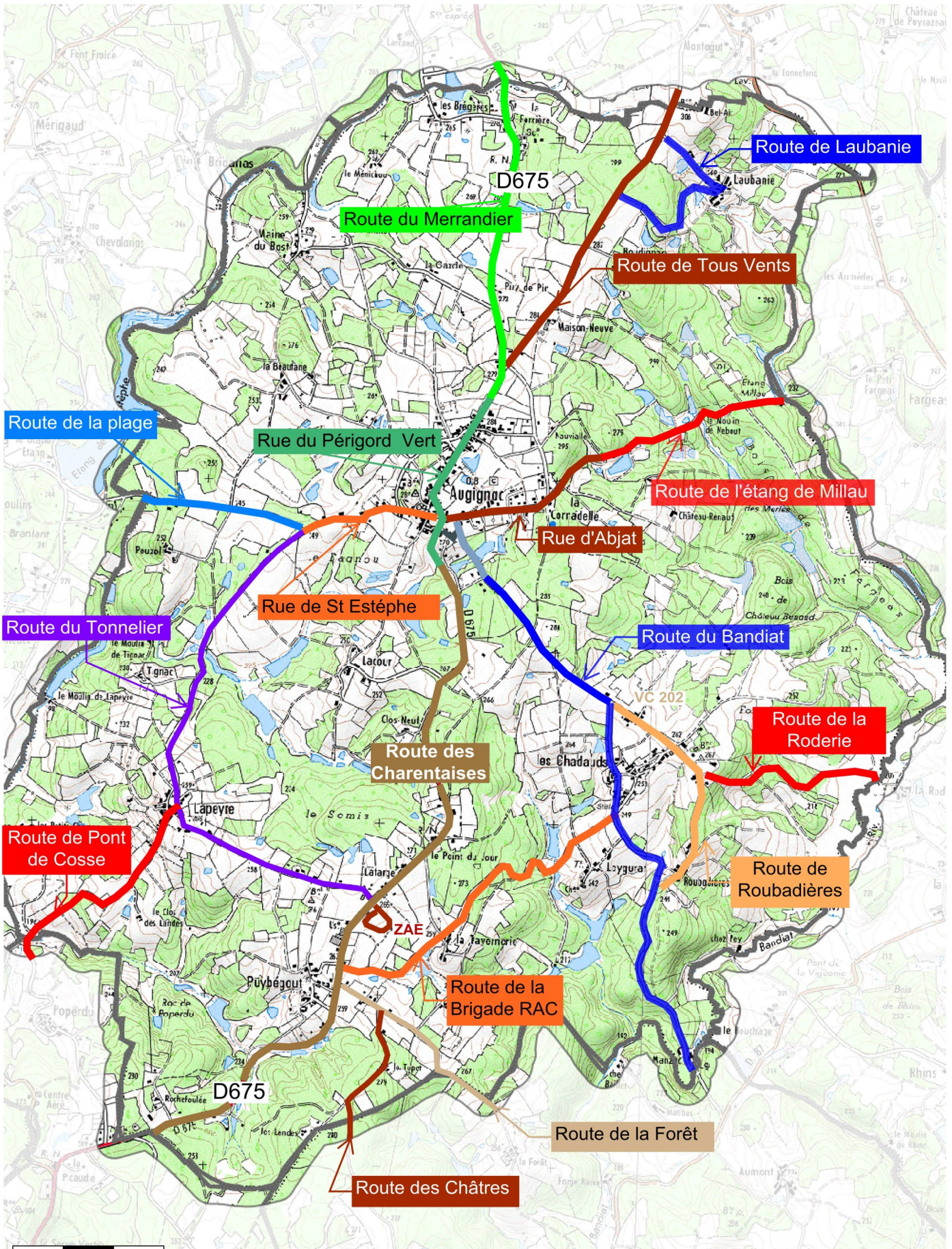
permet d'informer les organismes suivants :

- Carte grise
- Caisses de retraites (Agirc et Arrco, Cnav, Retraites et solidarité, etc.)
- Caisses de sécurité sociale (CPAM, MSA, CAF, CNMSS, etc.),
- Énergie (EDF, ENGIE, Direct Énergie),
- La Poste,
- Pôle emploi,
- Service des impôts,

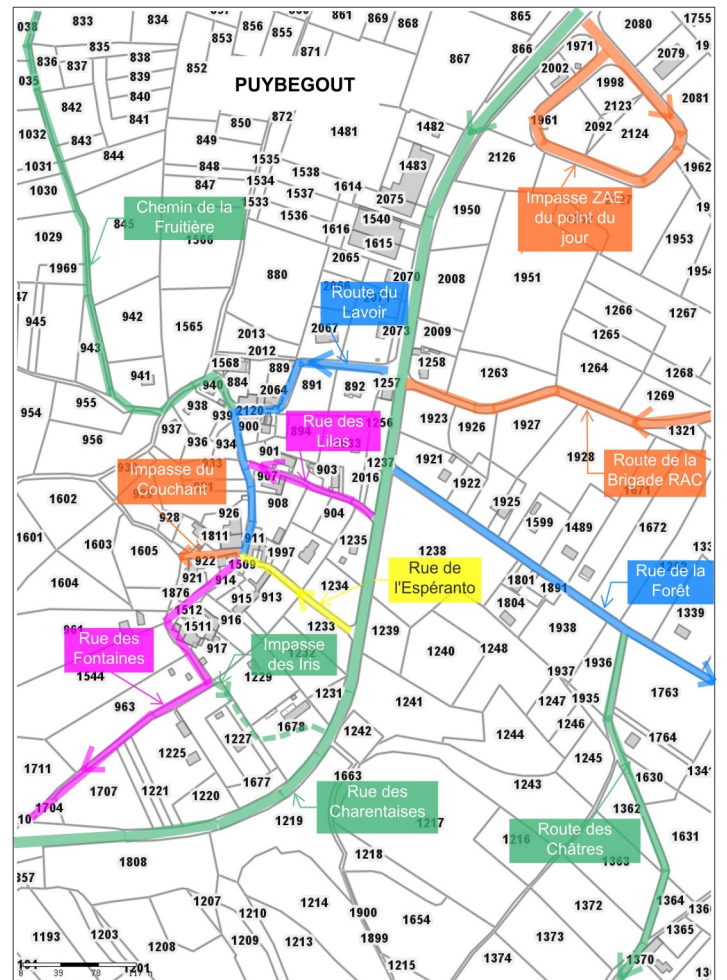
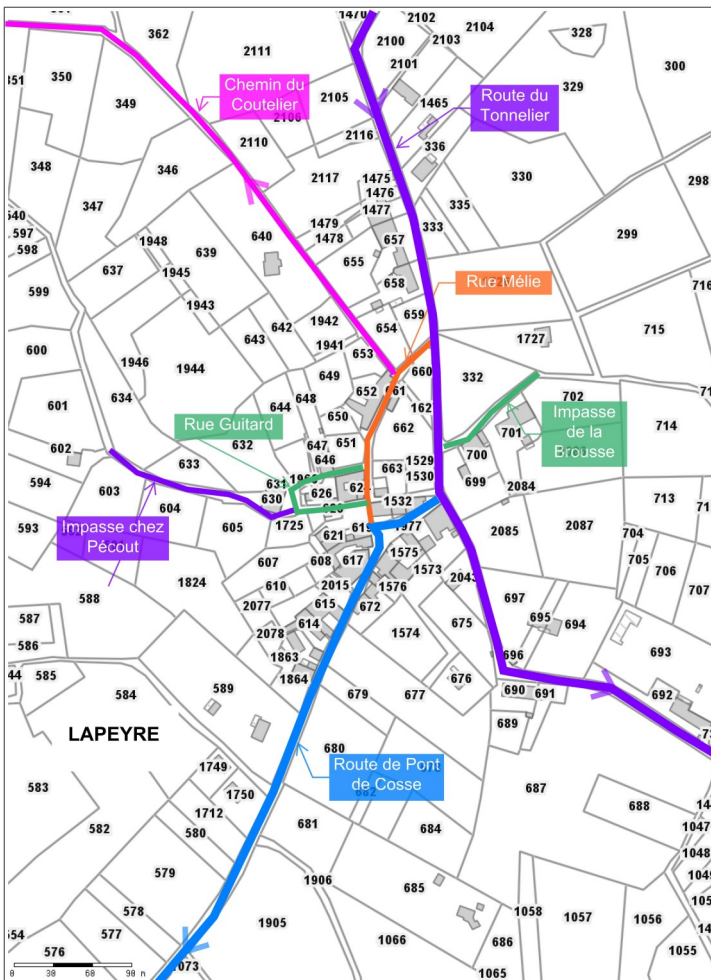
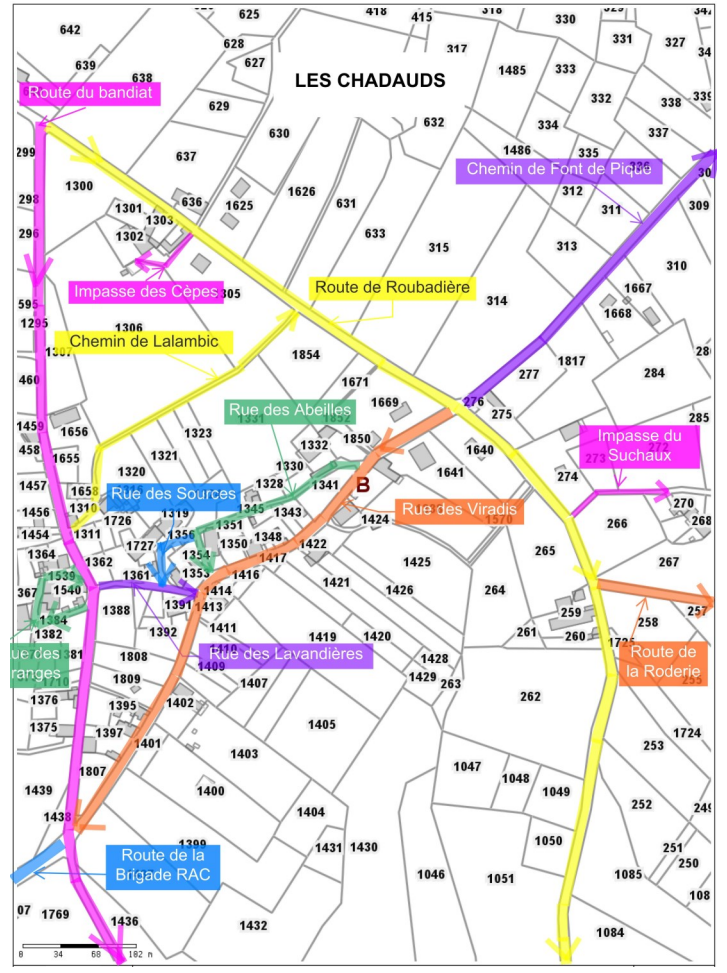
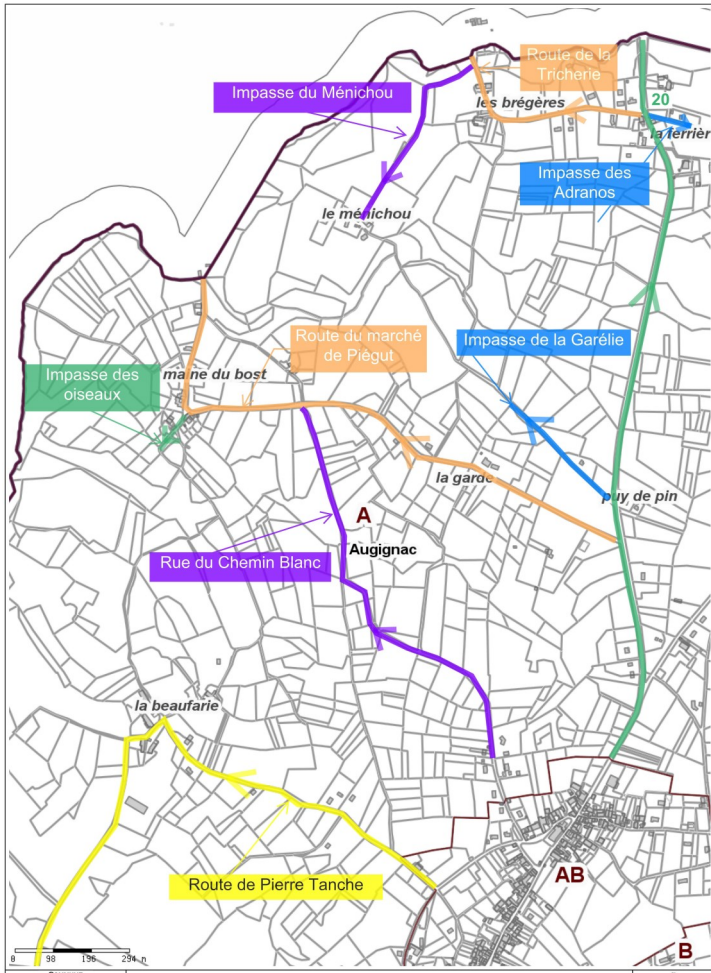
en se munissant au préalable des courrier(s), attestation(s) ou relevé(s) de consommation contenant vos identifiants afin d'effectuer une déclaration complète.

Ce site transmet à chaque organisme vos nouvelles coordonnées.









# Cherchez-vous !!!

Typologie de la voie	Nom de la voie	Type de numérotation sur la voie	Longueur de la voie en mètre
Allée	de la Gane	Métrique	191
Chemin	de Maisonneuve	Métrique	1492
Chemin	de Nauvialle	Classique	1063
Chemin	Blanc	Classique	1351
Chemin	de Lacour	Classique	968
Chemin	de Rochezide	Classique	410
Chemin	du 14 Juillet	Classique	266
Chemin	de Font de Pique	Métrique	1005
Chemin	de Leygurat	Métrique	475
Chemin	de l'Alambic	Métrique	311
Chemin	du Roc	Métrique	357
Chemin	du Coutelier	Métrique	946
Chemin	du Clos Neuf	Métrique	920
Chemin	de la Fruitière	Métrique	757
Chemin	des Vergnes	Métrique	225
Impasse	des Prairies	Classique	48
Impasse	de Boudignac	Métrique	381
Impasse	du Puits	Classique	31
Impasse	de la Poste	Classique	62
Impasse	Félicie Brouillet	Classique	66
Impasse	des Landes	Métrique	311
Impasse	des Cèpes	Métrique	56
Impasse	des Suchaux	Métrique	99
Impasse	de Pouzol	Métrique	495
Impasse	des Petits Champs	Métrique	722
Impasse	de Grayaulles	Métrique	1461
Impasse	de Tignac	Métrique	362
Impasse	du Moulin de Tignac	Métrique	598
Impasse	du Ménichou	Métrique	524
Impasse	des Adranos	Métrique	56
Impasse	du Couchant	Métrique	56
Impasse	des Iris	Métrique	113
Impasse	de la Brousse	Métrique	139
Impasse	Pécout	Métrique	190
Impasse	de la Garélie	Métrique	301
Impasse	de la Poutine	Métrique	599
Impasse	des Bénétières	Métrique	235
Impasse	des Oiseaux	Métrique	83



Impasse	de Château Renaud	Métrique	700
Impasse	de l'Aérodrome	Métrique	199
Lotissement	la Cornadelle	Classique	178
Place	de la Mairie	Classique	70
Place	de l'Eglise	Classique	104
Route	de Laubanie	Métrique	1345
Route	de l'Etang Millau	Métrique	1144
Route	de Tous Vents	Métrique	1860
Route	du Bandiat	Métrique	3412
Route	des Charentaises	Métrique	4485
Route	de Roubadières	Métrique	1429
Route	de la Forêt	Métrique	1909
Route	de la Brigade RAC	Métrique	2132
Route	des Taverneries	Métrique	1232
Route	de la Roderie	Métrique	1173
Route	du Moulin de chez Pey	Métrique	496
Route	du Merrandier	Métrique	1895
Route	de la Plage	Métrique	1090
Route	de Pierre Tanche	Métrique	1674
Route	du Marché de Piégut	Métrique	1557
Route	des Châtres	Métrique	759
Route	du Tonnelier	Métrique	3238
Route	de Pont de Cosse	Métrique	1305
Route	de Lacour	Métrique	755
Route	de la Tricherie	Métrique	562
Rue	du Périgord Vert	Classique	1092
Rue	d'Abjat	Classique	1050
Rue	de Saint-Estèphe	Classique	806
Rue	du Four à Chaux	Classique	178
Rue	Maguy	Classique	131
Rue	du Jardin Public	Classique	307
Rue	des Chadauds	Classique	466
Rue	des Clédoux	Classique	351
Rue	des Viradis	Métrique	519
Rue	des Lavandières	Métrique	101
Rue	des Sources	Métrique	70
Rue	des Abeilles	Métrique	210
Rue	des Ecoles	Classique	152
Rue	du Champ de Foire	Classique	91
Rue	du Château d'Eau	Classique	843
Rue	du Cimetière	Classique	555
Rue	des Fontaines	Métrique	673
Rue	du Lavoir	Métrique	364
Rue	des Lilas	Métrique	150
Rue	de l'Espéranto	Métrique	141
Rue	des Granges	Métrique	136
Rue	Mélie	Métrique	174
Rue	Guitard	Métrique	130
Ruelle	de l'Eglise	Classique	82
Ruelle	du Rocher	Classique	106
Zone d'Activité	du Point du Jour	Métrique	474

## Des conditions bien particulières à l'école !

L'année scolaire a été passablement impactée par la période de confinement à partir du 16 MARS 2020 aussi bien dans l'organisation que dans l'aboutissement des projets d'école. Notons malgré tout, les événements importants des deux premiers trimestres :

L'élection des représentants des parents d'élèves sur AUGIGNAC avec Mmes DABOUSSI, LEFORT, FOUGERON et VIROULAUD et sur SAINT-ESTEPHE avec Mmes ESCH, VEDRENNE et Mr LEOTOT.

Nous en profitons pour faire un appel à parents bénévoles pour faire vivre l'AMICALE LAIQUE l'année prochaine, association sans laquelle les projets d'école et les manifestations ne pourraient avoir lieu.

La municipalité remercie vivement les parents qui s'engagent dans ces activités associatives et salue l'engagement, tout au long de ces années, de parents dont les enfants vont quitter en fin d'année scolaire le RPI.

Un moment fort pour cette année 2019/2020 : Début Janvier, la classe de découverte à FONT ROMEU pour les CE1/CE2, CM1/CM2. Cet événement pédagogique et récréatif a lieu tous les 4 ans Il permet ainsi à chaque enfant de pouvoir en bénéficier une fois tout au long de son parcours scolaire sur le RPI. Un grand merci à l'Amicale Laïque, au Comité des Fêtes de Saint-Estèphe, aux accompagnateurs et aux enseignantes pour cette organisation de l'avis de tous très réussie. Les municipalités de Saint-Estèphe et Augignac ont bien entendu participé au financement.

Puis ce fut la mise entre parenthèse des projets communs : Projet Couleur Nature autour de l'arbre avec le PNR, Les 10 séances Piscine qui devaient débiter le 19 Mars, Les séances de Canoé-Kayak prévues sur MAI/JUIN, le projet littérature autour de HARRY POTTER, la rencontre des correspondants de l'école de Saint Quentin le Baron en Gironde. Autant de projets qu'il sera difficile de mener à terme sur le dernier mois qu'il reste avant les vacances d'été. Depuis le 17 Mars l'équipe enseignante a assuré l'enseignement à distance avec professionnalisme.

En prévision de la reprise partielle de l'école le 12 Mai, une enquête a été réalisée auprès des parents afin de connaître leurs intentions, l'organisation découlant du nombre d'enfants accueillis. Un conseil d'école extraordinaire s'est tenu le 5 Mai. Il a permis valider le protocole mis en place par l'Equipe enseignante. Adaptation locale du protocole sanitaire du ministère, il a permis d'informer les parents et les intervenants dans les écoles des dispo-

sitions de prévention mises en œuvre à compter du mardi 12 Mai et dans un premier temps jusqu'au 29 Mai.

Ainsi à Saint-Estèphe les CM1 et les CM2 ont été scindés en deux groupes présents 2 jours sur 4 chacun. Les CE2 ont pu être accueillis sur 4 jours. A Augignac, la classe de CE1 a également été scindée en deux groupes présents chacun 2 jours sur 4, les autres niveaux pouvant être accueillis à temps plein. Cette organisation était non seulement liée à l'effectif mais aussi à l'espace d'accueil obligeant le respect des règles de distanciation. Ont pu être précisé dans le document la mise en place des gestes barrières avec la fréquence de lavage des mains, la distanciation sociale avec l'impératif d'un mètre, la définition de sens de circulation et l'organisation du service de cantine avec le repas servi sur plateau au réfectoire. Les services de la mairie ont fourni le matériel nécessaire et mis en place la signalétique : masques pour les adultes,



points de distribution de savon et de gel hydro alcoolique, plexiglass, entrées et sorties de l'école différenciées selon les classe, définition des espaces garderie.

L'équipe enseignante, présente en totalité, a continué à assurer la pédagogie à distance pour les enfants restés à leur domicile tout en enseignant avec les présents. Il faut ici les remercier de leur disponibilité, leur dynamisme et leur vigilance dans cette période difficile. On peut imaginer combien il peut être difficile pour un enfant qui apprend la socialisation d'être confronté à une obligation de respect de la distanciation : avec tact et pédagogie l'équipe enseignante et le personnel communal se sont attachés à rendre accessible ce difficile exercice.

Au 2 JUIN d'autres enfants ont rejoint l'école et l'organisation s'est adaptée à cet accueil.

Espérons que le mois de Juin se déroule dans les conditions les meilleures et que la rentrée de Septembre retrouve son rythme habituel.



## SYNTHESE DE L'ARRETE SUR LE BRULAGE DES DECHETS VERTS

<b>Du 1er Mars au 30 Septembre</b>		
Tout brûlage est interdit		
<b>Du 1er Octobre à fin Février</b>		
	Brûlage de déchets verts issus des obligations légales de <b>débroussaillage</b>	Brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (Taille, tonte,...).
Terrain situé dans une commune urbaine (1)	Soumis à Déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous)	Interdit
Terrain situé dans une commune rurale (2)	Soumis à Déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous)	
Professionnel (3)	Interdit	

(1) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune urbaine (communes absentes de la liste des communes rurales jointe au verso)

(2) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune rurale (voir liste des communes rurales jointe au verso)

(3) Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives

(4) Le modèle de déclaration à remplir est annexé à l'arrêté préfectoral

### Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages

- Les brûlages ne peuvent être pratiqués que pendant la période du 1er octobre au dernier jour de février et **entre 10h et 16h**.
- Les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie.
- Les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5 m/s ou 20 km/h).
- Le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

### Faites-vous connaître !

Nous demandons à tous les habitants d'Augignac, qui ne l'ont encore fait, de bien vouloir informer la mairie de leur présence sur la commune. Cette démarche permettrait une meilleure prise en compte de la totalité des besoins des habitants. Par exemple, lors de la distribution des masques, certaines personnes n'en n'ont pas reçus car elles ne s'étaient pas manifestées auprès de la mairie. Cette proposition vous est conseillée mais n'est pas obligatoire.

### Augignac connecté 2.0

Venez nombreux nous rejoindre sur la page Facebook d'Augignac à l'adresse suivante <https://www.facebook.com/communeaugignac/>, pour avoir accès à la vie d'Augignac mais aussi pour communiquer avec nous plus facilement.



### Lettre d'info Augignacoise !

Si vous souhaitez recevoir des informations ponctuelles et pratiques, vous avez la possibilité de nous retourner le coupon ci-dessous complété :

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Mail :** .....

Ces données ne seront utilisées uniquement pour la lettre d'info.

# ETAT CIVIL

## Naissances de juin 2019 à mai 2020 :

Hugo Charles MARCILLAUD, La Ferrière, le 20/06/2019

Raphaël MOUSNIER, 9, chemin de Nauvialle, le 16/01/2020

## Mariages de juin 2019 à mai 2020 :

Néant

## PACS de juin 2019 à mai 2020 :

Antoine GARRIGUE et Amandine LATHIERE, Le Maine du Bost, le 28/11/2019

## Décès de juin 2019 à mai 2020 :

Mme Valérie Dominique LAVAUD, Le Point du jour, le 04/09/2019

M Michel RAGANAUD, Puybégout, le 10/09/2019

Mme Berthe GANTEIL épouse VIGNERON, Les Petits Champs, le 08/11/2019

Mme Marie-Louise BERNARD veuve RIBEYROL, Rochefoulée, le 19/11/2019

M Trevor Julian GEORGE, Les Brégères le 7 mai 02/12/2019

M Michel Azaël DROCHON, Route de St Estèphe le 10/01/2020

M Yves Maurice PASCOT, Le Maine du Bost, le 06/02/2020

M Maurice CHAMOULAUD, Les Chadauds, le 17/02/2020

Mme Denise FAYE veuve MERLE, 4 Chemin de Lacour, le 17/03/2020

Mme Henriette MERLE veuve CAMUS, La Ferrière, le 30/03/2020

M Jean-Daniel DUTIN, 2 impasse des Prairies, le 08/04/2020

*Ont été également inhumés à Augignac :*

M Vincent BERNARD, domicilié à Poperdu, décédé le 10/10/2019

M Gilles COMBEAU, domicilié à Piégut, décédé le 11/01/2020

M Jean VOUDON, domicilié à l'EPADH de NONTRON, décédé le 06/02/2020

M Paul André CHAMAILLARD, domicilié à l'EPADH de La Tour Blanche, décédé le 20/03/2020

Nos pensées vont aux défunts et à leurs familles qui n'ont pu être accompagnés lors de cette période de confinement .

Maison des Services Publics

3 place de la Mairie  
24300 AUGIGNAC

Tél. : 05.53.56.80.12

Fax : 05.53.56.81.65

E-mail : [mairie.augignac@wanadoo.fr](mailto:mairie.augignac@wanadoo.fr)

Visitez notre site internet : [www.augignac.fr](http://www.augignac.fr) et  
notre page facebook : <https://www.facebook.com/communeaugignac/>

### Horaires d'ouverture au public :

**lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12 h 30 et de 13h30 à 17h30.**

**Sur Rendez Vous le mercredi (sonner si urgent)**

### Agence Postale Communale :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

## Sommaire

Pages 1 à 3	Le mot du Maire
Page 3 :	Un 8 mai confiné et du côté des associations
Pages 4 à 9	Dossier adressage
Page 10 :	Ecole et confinement
Page 11 :	Brulage des déchets verts
Page 12 :	L'Etat Civil

*Pour rappel, nous avons constaté la présence de masques sur la voie publique. Nous vous demandons de bien vouloir jeter les masques jetables, pour la sécurité de tous ainsi que pour notre environnement, à la poubelle !*

Le présent bulletin municipal est édité par la commune d'Augignac

Responsable de la publication : Mr Bernard BAZINET, Maire

Conception : P PEYRAZAT, G ROUMAT, S VIGNERON, C GRASSET, M JULIEN,, Y MARENDA, V MARENDA, D DAGNAS, C ARLOT, V GENDRE, F METIFEU

Photos : Marie BAZINET

Distribution : Les Conseillers Municipaux

Impression : imprimerie PEYRONNET (Sceau St Angel)